

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : DL 100  
Type de produit : Détergent

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

## 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

## 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DL CHEMICALS  
Roterijstraat 201-203  
B-8793 Waregem - Belgium  
T + 32 56 62 70 51 - F + 32 56 60 95 68  
[info@dl-chem.com](mailto:info@dl-chem.com) - [www.dl-chem.com](http://www.dl-chem.com)

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 32 70 245 245

| Pays    | Organisme/Société   | Adresse                       | Numéro d'urgence  |
|---------|---|-------------------------------|-------------------|
| BELGIUM | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum<br>c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid | Rue Bruyn<br>B -1120 Brussels | +32 70 245 245    |
| France  | ORFILA  |                               | +33 1 45 42 59 59 |

## SECTION 2: Identification des dangers

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH208 - Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1), mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1), Methylisothiazolinone. Peut produire une réaction allergique  
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

## 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

# DL 100

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substance

Non applicable

#### 3.2. Mélange

| Nom                            | Identificateur de produit                    | %     | Classification selon la directive 67/548/CEE   |
|--------------------------------|--|-------|--|
| SODIUM DODECYLBENZENESULFONATE | (n° CAS) 25155-30-0<br>(Numéro CE) 246-680-4 | 1 - 5 | Xn; R22<br>Xi; R41<br>Xi; R38  |
| Methylisothiazolinone          | (n° CAS) 2682-20-4<br>(Numéro CE) 220-239-6  | < 5   | T; R23/24<br>C; R34<br>Xn; R22<br>Xi; R37<br>R43<br>N; R50   |
| Nom                            | Identificateur de produit                    | %     | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]  |
| SODIUM DODECYLBENZENESULFONATE | (n° CAS) 25155-30-0<br>(Numéro CE) 246-680-4 | 1 - 5 | Acute Tox. 4 (Oral), H302<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Dam. 1, H318   |
| Methylisothiazolinone          | (n° CAS) 2682-20-4<br>(Numéro CE) 220-239-6  | < 5   | Acute Tox. 3 (Oral), H301<br>Acute Tox. 3 (Dermal), H311<br>Acute Tox. 2 (Inhalation), H330<br>Skin Corr. 1B, H314<br>Skin Sens. 1, H317<br>STOT SE 3, H335<br>Aquatic Acute 1, H400 |

Textes des phrases R et H: voir section 16

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : Mettre la victime à l'air libre. Laisser la victime au chaud et au repos.
- Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer à l'eau. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
- Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.
- Protection en cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection (voir rubrique 8).
- Autres informations : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

# DL 100

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

Interdictions de stockage en commun : Acides forts. Bases fortes.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile.

Protection des mains : En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants

Protection oculaire : Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide

Protection de la peau et du corps : Non requis

Protection des voies respiratoires : Non requis

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Visqueux. Liquide.

Couleur : incolore à légèrement jaune.

Odeur : caractéristique.

pH : 7

Point d'ébullition : 100 °C

Densité relative : 1,02

Solubilité : Eau: complètement soluble

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

# DL 100

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.2. Stabilité chimique

Non établi.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

| Methylisothiazolinone (2682-20-4) |                       |
|-----------------------------------|-----------------------|
| DL50 orale rat                    | 235 mg/kg mâle        |
| DL50 cutanée lapin                | 242 mg/kg             |
| CL50 inhalation rat (mg/l)        | 0,11 mg/l/4h OECD 403 |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

pH: 7

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

pH: 7

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

| Methylisothiazolinone (2682-20-4)   |  |
|-------------------------------------|--|
| CL50 poisson 1                      | 96h 4,77 mg/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) |
| CE50 Daphnie 1                      | 48h 0,18 mg/l Daphnia magna (puce d'eau géante)        |
| CE50 autres organismes aquatiques 1 | 72h 0,158 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata         |
| CL50 poissons 2                     | 96 12,4 mg/l Lepomis macrochirus (crapet arlequin)     |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

| DL 100                       |  |
|------------------------------|--|
| Persistance et dégradabilité | Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents. |

| Methylisothiazolinone (2682-20-4) |                                |
|-----------------------------------|--------------------------------|
| Persistance et dégradabilité      | Non facilement biodégradable.  |
| Biodégradation                    | 28d 0,32 % (méthode OCDE 301B) |

# DL 100

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

DL 100

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |
|------------------------------|-------------|

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Écologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### ADR

#### 14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

Non applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

14.6.2. Transport maritime

Non applicable

14.6.3. Transport aérien

Non applicable

14.6.4. Transport par voie fluviale

Non applicable

14.6.5. Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

# DL 100

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Règlement sur les détergents : Fiche d'information sur les composants:

| Composant  | n° CAS     | %       |
|--|------------|---------|
| PPG-5-LAURETH-5  | 68439-51-0 | 1 - 10% |
| METHYLISOTHIAZOLINONE  | 2682-20-4  | 1 - 10% |
| SODIUM DODECYLBENZENESULFONATE   | 25155-30-0 | 1 - 10% |
| mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1), mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) | 55965-84-9 | <0,1%   |

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

| Composant                      | %     |
|--------------------------------|-------|
| agents de surface non ioniques | 5-15% |
| agents de surface anioniques   | <5%   |
| METHYLISOTHIAZOLINONE          |       |

##### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

### SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Acute Tox. 2 (Inhalation) | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2                                      |
| Acute Tox. 3 (Dermal)     | Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3                                    |
| Acute Tox. 3 (Oral)       | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3                                      |
| Acute Tox. 4 (Oral)       | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4                                      |
| Aquatic Acute 1           | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1                     |
| Eye Dam. 1                | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1                         |
| Skin Corr. 1B             | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B                                      |
| Skin Irrit. 2             | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2                                       |
| Skin Sens. 1              | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1  |
| STOT SE 3                 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 |
| H301                      | Toxique en cas d'ingestion  |
| H302                      | Nocif en cas d'ingestion  |
| H311                      | Toxique par contact cutané  |
| H314                      | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves                  |
| H315                      | Provoque une irritation cutanée   |
| H317                      | Peut provoquer une allergie cutanée   |
| H318                      | Provoque des lésions oculaires graves   |
| H330                      | Mortel par inhalation   |
| H335                      | Peut irriter les voies respiratoires  |
| H400                      | Très toxique pour les organismes aquatiques                                       |
| R22                       | Nocif en cas d'ingestion  |
| R23/24                    | Toxique par inhalation et par contact avec la peau                                |
| R34                       | Provoque des brûlures   |
| R37                       | Irritant pour les voies respiratoires   |

# DL 100

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

|     |   |
|-----|---|
| R38 | Irritant pour la peau                                       |
| R41 | Risque de lésions oculaires graves                          |
| R43 | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau |
| R50 | Très toxique pour les organismes aquatiques                 |
| C   | Corrosif  |
| N   | Dangereux pour l'environnement                              |
| T   | Toxique   |
| Xi  | Irritant  |
| Xn  | Nocif   |

MSDS Reach Annex II DL-Chem

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit